

# Collectif Précaires Education Nationale



## **VENDREDI 8 JUIN 2018** **STAGE INTERSYNDICAL** **AVS-AESH-AED — contractuels non -enseignants**

Aujourd'hui, 300.000 personnels de l'Éducation Nationale sont « contractuel-le-s », 1 personnel sur 4 ! Et ce, malgré les conséquences en termes de précarité : temps partiels imposés, annualisation du temps de travail, inégalités salariales, pressions quant au renouvellement du contrat année après année, manque de formation... qui mettent en difficulté des personnels qui exercent pourtant des missions essentielles au fonctionnement du service public d'éducation.

Il est nécessaire de s'unir pour revendiquer la fin de la précarité et une véritable reconnaissance, notamment statutaire et salariale, de ces métiers aujourd'hui indispensables aux élèves et à l'École !

Venez participer aux débats collectifs et obtenir des informations et réponses à vos questions individuelles au cours de ce stage !

Suite à la journée de grève et d'action « Précaires » le 5 avril sur notre académie, nous avons obtenu des signes encourageants d'évolution, notamment sur l'application des textes. Une rencontre regroupant le Rectorat, les 4 DSDEN et des représentants des personnels sera organisée en juin.

Nous pourrions entre autres y régler un certain nombre de cas « individuels concrets » de difficultés sur le temps de travail ou les questions de rémunération, par exemple.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez que nous présentions votre cas particulier.

[avs.aesh.54@gmail.com](mailto:avs.aesh.54@gmail.com)

**9H-16H 30**

**ESPE DE NANCY**

**OUVERT A TOUS, CE  
STAGE SYNDICAL EST  
UN DROIT QUI NE PEUT  
VOUS ETRE REFUSE,  
ALORS N'HESITEZ PAS !**

## Au programme :

Apports et échanges sur les questions de temps et conditions de travail, missions, lire son contrat, comprendre sa fiche de paye et son salaire, formation, droits syndicaux, action sociale en faveur des personnels, etc.

### Matin :

Apports généraux et échanges sur les différences et les convergences en matière de cadres d'emploi des AVS, AESH, AED et autres "contractuels" et de droits des personnels, avec des intervenants syndicaux spécialistes de ces questions.

### Après-midi :

Travail en groupes qui permettront d'aborder les spécificités de chaque statut et les situations personnelles, ainsi que de discuter ensemble les revendications que nous pourrions porter au cours de la réunion avec le Rectorat et les DSDEN au mois de juin.

## Qui peut participer ?

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an : vous pouvez donc vous inscrire à plusieurs stages. Ils donnent droit à autorisation d'absence.

Ce stage s'adresse principalement aux personnels contractuels non-enseignants de l'académie, mais il est possible à tous les « autres » agents d'y participer également.

Pour poser vos questions ou en cas de difficultés avec votre chef d'établissement ou supérieur, contactez-nous au 06 52 88 25 49 ou par mail [avs.aesh.54@gmail.com](mailto:avs.aesh.54@gmail.com)

## Comment s'inscrire ?

Déposez votre demande d'autorisation d'absence (modèle ci-joint) auprès de votre supérieur hiérarchique (chef d'établissement ou IEN) **au moins 1 mois avant le stage**. (dans ce cas précis avant le 8 mai 2018.)

Mais ne pas attendre la réponse pour vous inscrire car nous avons besoin d'une réponse rapide pour organiser le stage, renvoyez le bulletin d'inscription (ci-joint) à : Intersyndicale AVS/AESH  
51 rue de Metz – 54000 NANCY  
ou par mail [avs.aesh.54@gmail.com](mailto:avs.aesh.54@gmail.com)

*Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.*

## COVOITURAGE

Nous vous invitons à vous grouper pour votre déplacement au stage. Pour cela, vous pouvez soit vous organiser « localement » de façon autonome, soit prendre contact avec nous par mail pour faire vos propositions ou vos demandes à : [avs.aesh.54@gmail.com](mailto:avs.aesh.54@gmail.com)

En précisant bien votre lieu de départ/retour et vos horaires, ainsi que vos coordonnées téléphoniques (et mail) !

Nous vous mettrons ensuite en contact.